#### Procès-Verbal du conseil d'école 1 année scolaire 2023 - 2024

Date: vendredi 10 novembre 2023

Lieu: salle de classe 116

#### Présents:

Mesdames FERRI, FRACHON, NORMAND, SAPOLIN, enseignantes,

Monsieur BESCHER, enseignant

Mesdames KRUMMENACHER, RABATEL, DURET, HASIAOUI, représentantes

des parents d'élèves

Messieurs AMOGHLI et ROUZET représentants des parents d'élèves

Monsieur JODON, Directeur accueil de loisirs multi-site

Monsieur LAFARGE, représentant la ville de Besançon

Madame FOURGEUX, directrice

#### Excusés:

Madame BOUHALI-MARQUES Inspectrice de circonscription de l'Éducation Nationale

Mesdames HALLER et GROS, enseignante

Mesdames MICHAUD et WINTREBERT, représentant le Rased

Monsieur POULIN adjoint au maire de la ville de Besançon

Secrétaire de séance : Mme NORMAND enseignante

La séance est ouverte à 18h10 après un tour de table de présentation.

#### Relevé de conclusions

#### > Fonctionnement de l'école élémentaire Viotte

Approbation du compte-rendu du conseil d'école du 20 juin 2023

Après lecture du procès-verbal du conseil d'école du 20 juin 2023, est-ce qu'un membre du conseil d'école souhaite modifier (ajout, modification ou suppression) ce procès-verbal ?

La réponse est non. Le procès-verbal du conseil d'école du 20 juin 2023 est donc approuvé.

## Présentation des membres du conseil d'école et leur fonction dans le conseil

Le conseil d'école est le lieu d'information et de communication où les parents sont associés à la vie de l'école ; il donne tout avis et présente toute suggestion sur le fonctionnement de l'école, sur les questions intéressant la vie de l'école et de la

communauté scolaire : projet d'école, projet d'action éducative, péri et post scolaires, classe découverte, conditions matérielles, financières, restauration scolaire, hygiène, sécurité, accueil des élèves, vote le règlement intérieur, organise l'utilisation des locaux scolaires, organise la semaine scolaire, discute les heures d'entrée et sortie des classes.

Ce conseil est réuni en présence de :

- La directrice qui préside le conseil d'école
- L'Inspectrice de l'Éducation Nationale, membre de droit
- La maire ou un de ses représentants
- Tous les enseignants de l'école
- Les représentants élus des parents d'élèves en nombre égal à celui de toutes les classes de l'école. Ils assurent un rôle de médiation, à la demande de tout parent d'élève, auprès des autres membres de la communauté éducative. Ils ne parlent pas en leur nom propre mais en lieu et place des familles.

Toute personne dont l'expertise peut être jugée utile en fonction de l'ordre du jour. Par exemple : Le responsable du périscolaire qui expose les services mis en place dans le cadre du périscolaire.

## • Résultats des élections des représentants de parents d'élèves.

Au total, 6 candidatures ont été déposées : 6 titulaires.

Électeurs inscrits: 195

Votants: 112

Bulletins blancs ou nuls : 38 ( le bulletin est nul si un nom est entouré ou barré puisque l' on vote pour la liste entière)

Suffrages exprimés: 74

Pourcentage: 57,44 %

L'équipe pédagogique remercie les parents pour l'aide apportée lors de la mise sous enveloppe et lors du dépouillement. Pour rappel le vote s'est effectué uniquement par correspondance comme décidé lors du dernier conseil d'école : nous nous sommes interrogés lors du dépouillement sur le nombre de bulletins raturés ou modifiés .

Les représentants des parents d'élèves élus sont :

Mesdames DURET, HASIAOUI, KRUMMENACHER, RABATEL. Messieurs AMOGHLI et ROUZET.

Les parents d'élèves sont le relais des parents auprès de l'équipe pédagogique. Toutes les questions que vous souhaiteriez poser à l'occasion des conseils d'école sont inscrites à l'ordre du jour dès l'instant où vous soumettez votre requête à vos représentants qui les transmettent par le biais du mail de l'école dans un délai de 3 jours au moins avant la tenue de séance.

Il est mentionné par monsieur Lafarge que dans certaines écoles, un trombinoscope des représentants des parents d'élèves est affiché à l'entrée de l'école.

## • Organisation pédagogique : effectifs, répartition, projet d'école

**123** élèves sont inscrits à ce jour à l'école élémentaire Viotte pour l'année 2023-2024.

20 élèves dans la classe de CP de madame NORMAND

18 élèves dans la classe de CP-CE1 de madame FOURGEUX: 8 CP et 9 CE1

21 élèves dans la classe de CE1 de madame FRACHON

25 élèves dans la classe de CE2 de madame HALLER

18 élèves dans la classe de CM1 de madame FERRI

22 élèves dans la classe de CM2 de monsieur BESCHER

## L'équipe pédagogique est complétée par :

Madame SAPOLIN qui effectue le complément de la direction le jeudi de chaque semaine et un lundi toutes les trois semaines dans la classe de CP CE1.

Madame GROS qui enseigne dans la classe de CE1 le jeudi.

Monsieur LEHEC qui enseigne l'allemand.

Madame WINTREBERT enseignante spécialisée.

Madame MICHAUD psychologue de l'Éducation Nationale.

Monsieur RAMEY AESH (1 élève bénéficie d'une aide humaine au sein de notre école).

Madame Nawel EL ABBADI recrutée dans la cadre d'un service civique. Sa mission est d'aider les enseignants dans leurs diverses tâches.

Monsieur Rouzet s'interroge sur les conditions d'embauche en service civique. Des informations sont donc données sur ces conditions d'embauche.

## • Prévisions des effectifs pour 2023 / 2024:

Arrivée : 25 élèves sont actuellement scolarisés en GS à l'école maternelle Viotte

Départ : 22 élèves de CM2

soit 126 élèves en tenant compte des effectifs à ce jour.

Un représentant des parents d'élèves nous questionne sur la possibilité de fermeture de classe. La directrice donne donc des informations sur le nombre moyen d'élèves par classe nécessaire pour maintenir 6 classes dans une école élémentaire. Le terme d'IPS (indice de positionnement social) est également abordé. L'IPS de l'école élémentaire VIOTTE était de **105,7** à la rentrée 2022-2023. L'indice le plus bas des écoles élémentaires et primaires (publiques ou privées) de la ville de Besançon était de 65,9 et celui le plus haut était de 134,7 à la rentrée 2022 2023.

## Règlement intérieur

Le règlement intérieur actuellement en vigueur est le même que celui de l'année dernière. Il a été envoyé avec la convocation .

Est-ce que les membres du conseil d'école souhaitent modifier ce règlement intérieur ? Non.

Le règlement de l'année dernière est donc adopté sans changement.

## • pHARE : programme de lutte contre le harcèlement à l'école

Le programme pHARe est un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles, des collèges et des lycées fondé autour de plusieurs piliers :

- Mesurer le climat scolaire.
- Prévenir les phénomènes de harcèlement.
- Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
- Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement.
- Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme.

## 2 axes: PRÉVENIR et RÉSOUDRE

#### RÉSOUDRE : Que faire face à une situation de harcèlement ?

**PROTOCOLE**: présentation du protocole et des procédures aux personnes présentes lors du conseil d'école. Le protocole sera affiché dans le panneau d'affichage pour que tous les parents en prennent connaissance.

## Notre école élémentaire VIOTTE est engagée dans pHARE :

# QUE FAIRE FACE À UNE SITUATION DE HARCÈLEMENT? **JE SUIS UN ÉLÈVE** JE SUIS UN PROFESSIONNEL ( victime ou témoin) DE L'ÉDUCATION: **OU UN PARENT:** Première solution: REPÉRER **ÉCOUTER** En parler à un adulte de l'école 03 81 53 76 29 ) **ORIENTER** ecole.viotte.besancon@ac-besancon.fr) L'ÉLÈVE OU SA FAMILLE **VERS LA DIRECTRICE** En parler à un autre élève DE L'ÉCOLE Mettre un mot dans la boîte aux lettres de l'école Deuxième solution: Notre écoute et une perception juste du vécu des enfants et des adolescents sont essentielles pour lutter contre le harcèlement. Ne minimisons pas ce que vivent les enfants. Agissons ensemble dès les premiers signes. Face au harcèlement, faites le 3018. 119 : enfance en danger 3114 : prévention suicide Ensuite, la directrice d'école et l'équipe éducative prennent en charge la situation et en garde une trace écrite. Si la situation perdure la directrice d'école en informe l'IEN de circonscription Les référents départementaux

## **COMMENT RÉSOUDRE LES SITUATIONS:**

## PRÉVENIR OU RÉSOUDRE LES SITUATIONS :

## **3 NIVEAUX**

Premier niveau: la situation est prise en charge et l'équipe éducative est à même de résoudre la situation. Les élèves et les parents adhèrent à la méthode: la situation est résolue.

Site eduscol

Deuxième niveau: malgré la tentative de conciliation, la situation de harcèlement perdure. Dans ce cas, une équipe départementale d'intervention se rendra sur place pour concourir à la résolution de la situation de harcèlement et de son suivi.

Les psychologues de l'éduc ation nationale

ainsi que les personnels de santé pourront être associés à la réflexion. Troisième niveau : en cas d'échec des mesures précédentes : lorsque, par son comportement intentionnel et répété, l'enfant auteur de harcèlement fait peser une menace grave sur la sécurité ou la santé des autres élèves, il pourra être affecté dans une autre école sans que l'accord des représentants légaux soit nécessaire. Le code de l'Éducation sera modifié afin de prévoir cette mesure de sauvegarde de la sécurité et de la santé des élèves. La scolarisation dans une nouvelle école doit faire l'objet de l'accord du maire de la commune concernée.

#### **PROCÉDURE ACCUEIL DANS LA** LE DIRECTEUR EFFETS DES MESURES RÉUNION DE L'ÉQUIPE LE COMPORTEMENT ÉDUCATIVE /ASSOCIER LES PARENTS PRISES D'UN ÉLÈVE POSE Si le Projet d'actions : Peut à titre comportement Comportement Mise en œuvre mesures conservatoire persiste / le intentionnel et obligatoire d'un directeur saisit le éducatives de suspendre l'accès répété qui fait suivi nature à faire à l'école pour une DASEN pour un peser un risque pédagogique et durée maximale cesser ce changement caractérisé sur la éducatif renforcé comportement de 5 jours d'école sécurité ou la Si nécessaire, santé d'un autre l'accès à l'école Traçabilité des faits / peut être des mesures / signatures suspendu pendant faits établis et la durée de la procédure

13

## PRÉVENIR:

Notre école doit, afin de prévenir les situations de mal-être (harcèlement), mettre en œuvre un programme d'actions (plan de prévention): Ce programme est élaboré avec l'ensemble de la communauté éducative et sera présenté lors du prochain conseil d'école. Il s'agit de déterminer quelles actions nous allons mettre en place cette année dans notre école, quels objectifs nous allons travailler pour développer des compétences psychosociales chez l'élève et ainsi diminuer les situations de harcèlement. L'article R. 421-20 du code de l'éducation prévoit en effet que le conseil d'école adopte un plan de prévention de la violence. La prévention du harcèlement doit y être intégrée. Ce programme sera régulièrement évalué pour être amendé si nécessaire.

Remarques faites par les personnes présentes au conseil d'école :

On parle beaucoup de 1 harceleur /1 harcelé mais souvent l'harcelé a à faire à 1 groupe de harceleurs.

> Restauration scolaire et hygiène cf activités périscolaires

#### ➤ Vie scolaire

Présentation des projets pédagogiques de l'école :

École et cinéma : 5 classes sont inscrites à ce dispositif. Les séances auront lieu au cinéma Plazza Victor Hugo.

Les pionniers du cinéma	CP, CP-CE1 et CE1	Mardi 5 décembre 14h30
La prisonnière du désert	CM2	Mardi 16 janvier 8h45
Ernest et Célestine	CP, CP-CE1, CE1 et CE2	Mardi 23 janvier 14h30
L'étrange Noël de M. Jack	CM2	Jeudi 15 février 14h30
Azur et Asmar	CP, CP-CE1, CE1 et CE2	Mardi 19 mars 8h45
Wadjda	CE2 et CM2	Jeudi 13 juin 14h15

<u>PEAC</u>: les 6 classes sont inscrites à un parcours culturel et/ou écocitoyen, mis en place par la ville de Besançon (<u>prise en charge financière par la commune des interventions et des transports</u>).

## Les classes de CP et CP-CE1:

Parcours culturel et artistique : « Mon Alter Ego Flamenco ». Ce parcours invite les enfants à créer un alter égo musical et visuel, personnage différent des autres et qui sort de l'habituel, en utilisant l'esthétique (mouvements, gestes, déplacements) et les percussions corporelles propres au Flamenco. Diverses étapes : assister à un spectacle pour entrer dans l'univers du flamenco, commencer à pratiquer le flamenco en découvrant la gestuelle, la posture et certains mouvements et percussions corporelles. Écouter un conte musical et dansé dans le quel les personnages de ce conte sont mal aimés car différents des autres. Puis chaque élève créera son personnage et le mettra en scène après création d'une chorégraphie de flamenco. Les chorégraphie seront filmées.

#### La classe de CE1:

Parcours culturel et artistique : « En détails ». Ce parcours propose aux enfants de travailler le cadrage en photographie à travers la notion de détails. Ce parcours est organisé par Anabelle Michon. Travail plus spécifique sur la série de photos. Ce parcours utilisait par le passé des TABLETTES prêtées par CANOPE. Mais, ce prêt ne pouvant plus avoir lieu, la production de séries de photos par les élèves semble compromise.

L'école interrogera donc le conseiller pédagogique en numérique de la circonscription à ce sujet.

#### La classe de CE2 :

Parcours culturel et artistique: « Raconte-moi le ciel! » A la façon d'astronomes podcasteurs, les élèves découvriront les éléments qui composent l'immensité de notre univers, réaliseront chacun.e un carnet de recherche tant scientifique qu'artistique et apprendront à raconter et habiller par des bruitages une histoire collective que ces objets célestes leur auront inspirée.

#### La classe de CM1:

Parcours culturel et artistique : « le dessin de presse ». Il s'agit pour les élèves d'apprendre à analyser des images, d'avoir des connaissances sur la liberté d'expression et de rencontrer un dessinateur de presse.

#### La classe de CM2:

Parcours écocitoyen : « Le cycle urbain de l'eau, du captage au retour dans l'eau naturel ». Apprentissage des usages de l'eau et des diverses façons dont l'eau est recyclée et rendue à la nature.

#### Parcours sportifs:

Cycle **rugby** qui a commencé en septembre pour les classes de CP-CE1, CE1 et CE2 et se terminera le 19 janvier.

Cycle **athlétisme** pour les classes de CP , CE1 et CE2 du 4 mars au 21 juin.

Cycle **escalade** pour les classes de CM1 et CM2 du 4 mars au 3 mai.

## Piscine ( niveaux concernés cette année 23/24 CP et CM):

Les classes de CP, de CP-CE1, de CM1et de CM2 sont concernées par le cycle piscine durant l'année scolaire. Ce sont des cycles de 6 séances. L'équipe pédagogique précise que le coût de ce cycle piscine (transport et apprentissage) est entièrement pris en charge par la commune de Besançon.

Les deux classes de cycle 2 ont commencé leur cycle en septembre et il s'est terminé le 20 octobre .

Pour les classes de CM1 et CM2, le cycle commencera jeudi 16 novembre aprèsmidi et se terminera le jeudi 21 décembre.

## <u>Autres projets :</u>

#### Classe de CP:

- 2 sorties en forêt avec « la petite école dans la forêt » : 2 sorties sur le thème de l'arbre vivant et la vie autour de l'arbre(le 5 octobre et le 4 avril )
- Intervention sur le thème de l'hygiène bucco-dentaire (le 21 novembre)
- Participation au projet « livre-élu »
- Chorale avec les classes de CP-CE1 et de CE1
- Inscription au dispositif « la Citadelle chante »
- Visite de la médiathèque Pierre Bayle le 22 décembre

#### Classe de CP-CE1:

- 2 sorties en forêt avec « la petite école dans la forêt » : 2 sorties sur le thème de l'arbre vivant et la vie autour de l'arbre(le 2 octobre et le 5 avril )
- Intervention sur le thème de l'hygiène bucco-dentaire (le 21 novembre)
- Participation au projet « livre-élu »
- Chorale avec les classes de CP et de CE1
- Visite de la médiathèque Pierre Bayle le 8 décembre
- Classe verte du 30 avril au 3 mai à Rochejean.
- Inscription au dispositif « la Citadelle chante »

## Classe de CE1:

- 2 sorties en forêt avec « la petite école dans la forêt » : 2 sorties sur le thème de l'arbre vivant et la vie autour de l'arbre(le 3 octobre et le 30 avril )
- Spectacle sur le thème de l'hygiène bucco-dentaire (le 21 novembre)
- Chorale avec les classes de CP-CE1 et de CP
- Visite de la médiathèque Pierre Bayle le 8 décembre
- Inscription au dispositif « la Citadelle chante »

## Classe de CE2:

- 1 sortie en forêt avec « la petite école dans la forêt » : sortie sur le thème de l'arbre, notion du vivant + abattage d'arbre ( le 15 décembre )
- Inscription au dispositif « la Citadelle chante »
- Spectacle Hânsel et Gretel le jeudi 7 décembre après-midi au théâtre Ledoux

#### Classe de CM1:

- Participation au projet « livre élu »
- École dehors tous les mardis matin : à la Grange Huguenet
- Classe verte du 30 avril au 3 mai à Rochejean.
- Inscription au dispositif « la Citadelle chante »
- Intervention de la ligue de l'enseignement sur le thème de la laïcité et plus particulièrement « croire et savoir »

#### Classe de CM2:

- 2 interventions de « la petite école dans la forêt » : 1 intervention en classe ( 8 février) et 1 sortie en forêt ( 9 avril) sur le thème des pollinisateurs.
- Projet théâtre avec les classes de sixième dans le cadre de la liaison CM2 6ème. Thème : Les chimères de France Comté.

## • Bilan financier de la coopérative scolaire :

Le solde au 1er septembre était de : 3 510,35 euros . Les comptes ont été vérifiés par deux personnes (1 parent d'élève et 1 enseignant) début septembre. Nous les remercions. La coopérative de l'école est affiliée à l'OCCE.

Les revenus de notre coopérative scolaire sont principalement issus de l'adhésion payée par les familles. Cette adhésion n'est pas obligatoire. L'adhésion était, encore cette année, libre avec une proposition de  $12 \in$  par élève. Les cotisations versées vont de  $2 \in$  à  $40 \in$  et s'élèvent à la somme de  $1291 \in$ .

## > Activités périscolaires :

#### Effectifs:

Matin: une vingtaine d'enfant présent avec 2 animatrices

Restauration scolaire : 85 enfants présents avec 5 animateurs

Après-midi : 72 enfants présents avec 4 animateurs (ils ne sont pas 72 tous les soirs car certains enfants ne sont pas inscrits tous les jours).

## Rappel de l'organisation du périscolaire :

#### Matin:

L'accueil des enfants se fait entre 7h30 et 7h50

Des activités calmes sont proposées

## Restauration scolaire:

2 services pour le repas sont proposés

Les CP et CE1 mangent de 12h à 12h45. Une animation est ensuite proposée Les CE2, CM1, CM2 participent d'abord à une activité puis mangent de 12h55 à 13h40

#### L'après-midi:

Les enfants peuvent être récupérés par leurs parents de 16h45 à 17h puis à partir de 17h55

Les activités se déroulent de la manière suivante :

55 minutes d'activité les mardis et vendredis soirs

30 minutes de temps des leçons puis 25 minutes d'activité les lundis et jeudis soirs

Si votre enfant est inscrit à l'accueil périscolaire et qu'exceptionnellement vous souhaitez le prendre à l'issue du temps scolaire pour un RDV médical, veuillez au préalable transmettre une information par mail ou par SMS au responsable de l'accueil de loisirs

## Projets:

Karaté : 3 séances d'initiation au karaté proposées par un intervenant de l'Asep qualifié au mois de novembre ( 3 fois deux heures sur un temps de midi)

Projet échecs : 5 heures de formation pour l'animateur porteur du projet. Objectif : apprendre les règles au enfants et les premières stratégies. Un tournoi inter école

Étudiant STAPS : 1 étudiant a débuté son stage le 7 novembre et proposera un cycle sportif ( handball) aux enfants les mardis soirs

Danse : Un spectacle de danse sera proposé aux parents le 8 décembre

Spectacle musical + exposition : Un spectacle musical sera proposé le jeudi 14 décembre à 17h par l'association « chansons aux pommes ». Nous exposerons également les projets que nous avons réalisés autour du voyage.

Le nombre d'enfant par animateur est évoqué lors de ce point et est rappelé par monsieur Lafarge la difficulté de recrutement. Il est indiqué qu'une réflexion est en cours pour un projet d'expérimentation : confier la mission d'animation aux ATSEM durant le temps de midi.

## > Sécurité et équipements

sera proposé au mois de janvier

#### Sécurité :

Un exercice d'évacuation incendie a eu lieu jeudi 21 septembre 2023 (entre 53 secondes et 3 minutes pour évacuer les 6 classes dans la cour).

Chaque école dispose d'un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) pour parer aux risques majeurs liés à la sûreté des élèves et des personnels. Ce plan est désormais normalement établi et validé conjointement par l'autorité académique, la commune et les personnels compétents en matière de sûreté. La directrice donne son avis et peut faire des suggestions de modifications du plan au regard des spécificités de son école. Elle peut également consulter les personnels compétents en matière de sécurité. Le rôle de la directrice n'est plus donc d'établir mais d'assurer sa diffusion au sein de la communauté éducative, de le mettre en œuvre et

d'organiser les exercices nécessaires au contrôle de son efficacité. Il est encore demandé cette année à 4/5 des directeurs d'actualiser le PPMS, dont notre école.

#### Rénovation école :

<u>- Question 1 :</u> A l'occasion de leur déménagement, l'association APF a repris ses socles à vélo. Restaient 2 arceaux à vélo hauts et gris fixés dans le sol qui ont été ensuite enlevés pendant l'été. Nous ne disposons donc plus au sein de notre parking de système permettant de garer nos vélos. Lors du conseil d'école 3 de l'année 2022/2023, il avait été acté que des arceaux à vélos seraient remis sur le parking de l'école. A ce jour, cela n'a toujours pas été fait et lorsque je me suis permise de le notifier sur GECE par deux fois, en septembre puis en octobre, la réponse apportée mentionnait que les services travaux n'avait pas eu de demande en ce sens et qu'à ce jour il y avait toujours un avis négatif des services travaux pour cette demande. Pourriez-vous nous dire pourquoi la réponse GECE et la réponse donnée lors du conseil d'école ne sont pas semblables? Pourriez-vous nous dire quand des arceaux à vélo seront à la disposition des personnels se déplaçant à vélo au sein du parking?

Réponse transmise par messieurs Delitot et Lafarge : La ville de Besançon ne sait pas qui a enlevé les arceaux soudés. Des arceaux seront mis en place. Lors du conseil d'école, des précisions sont demandées quant à la date de mise en place et au nombre d'arceaux . Cette précision importante nous sera apportée ultérieurement.

- Question 2 : Pourriez-vous nous indiquer la date de commencement des travaux de l'aile située rue de Vesoul et la date prévue de fin des travaux pour cette même aile ?

<u>Réponse transmise par messieurs Delitot et Lafarge</u>: Les travaux commenceront en Janvier 2024. L'objectif étant de déménager les 6 classes dans les salles de classe définitives au cours de l'été 2024 ou au plus tard pendant les vacances d'octobre 2024.

- Question 3 : A partir de quelle date n'aurons-nous plus accès à la cour de récréation située rue de Vesoul ?

Réponse transmise par messieurs Delitot et Lafarge : L'accès à la cour côté rue de Vesoul sera restreint à partir de Janvier 2024, mais pas totalement coupé car il faut maintenir un accès aux modulaires situés dans cette partie de la cour.

- Question 4 : Pourquoi nous est-il demandé de ne plus utiliser les sanitaires et le préau rue de Vesoul depuis le 6/11 alors qu'il nous semble que ni travaux ni activités de préparation aux travaux ne soient incompatibles avec leur utilisation ?

Réponse transmise par messieurs Delitot et Lafarge: Théoriquement, nous devions commencer les travaux à partir du 6 novembre, et donc condamner l'aile où se trouvent ce préau et ces sanitaires. Mais aujourd'hui, les travaux ne commençant qu'en janvier, l'école peut utiliser cette partie jusqu'aux vacances de Noël.

- Question 5 : Lors de la présentation du projet de rénovation en date du 24 avril , un avis positif avait été donné pour que l'école soit dotée provisoirement d'un troisième photocopieur durant les travaux puisque l'un des deux photocopieurs est dans le modulaire afin d'être utilisé pour le travail de direction et donc peu accessible pour les enseignants . Pour autant, ce troisième photocopieur n'a pas été installé . Pourrions-nous en connaître les raisons ?

## Réponse transmise par messieurs Delitot :

C'est la DSI qui a la gestion du parc photocopieur, elle n'a pas souhaité en installer un 3<sup>ème</sup>.

L'équipe pédagogique souhaiterait connaître les raisons de ce refus. Monsieur Lafarge nous apportera des précisions intérieurement.

- Question 6 : Depuis la rentrée, l'ordinateur de la salle de classe 208 n'a pas de connexion à internet lorsqu'il est branché à la prise de la classe. La réparation n'a pas pu avoir lieu début septembre en raison de l'indisponibilité d'un électricien. Ce n'est qu'après de nombreux mails et échanges de vive voix au sujet de cette panne qu'une solution provisoire a été apportée début octobre permettant enfin à l'enseignante de disposer au sein de sa classe d'une connexion internet et ainsi utiliser pleinement son TNI. Pourrions savoir pourquoi ce dépannage n'a pas eu lieu avant et à quelle date la réparation aura lieu ?

## Réponse transmise par monsieur Delitot :

J'ai eu l'information le 22 septembre, j'ai transmis de suite à une entreprise d'électricité (marché d'entretien maintenance) qui n'est intervenue qu'en octobre. Je comprends le mécontentement en raison du délai pour réparer. Je m'en excuse.

L'équipe pédagogique se permet de dire que des électriciens ne sont pas intervenus en octobre pour réparer cette connexion. La solution provisoire a été mise en place par le service informatique en octobre. Nous ne savons donc toujours pas à quelle date la réparation sera effectuée.

#### Questions diverses :

- Question émanant de Monsieur Clément Jodon : Est-il possible que la ville installe à la grille de l'école un panneau d'affichage dédié au périscolaire afin d'y mettre les informations utiles aux familles ?

Monsieur Lafarge prend note de cette question.

## Question émanant des représentants des parents d'élèves :

Est-il possible d'avoir un petit espace abrité pour attendre les élèves sans être sous la pluie ?

L'équipe pédagogique laisse la ville de Besançon apporter la réponse ultérieurement.

Est-ce que l'école a été destinatrice d'un courrier informant des dates des portes ouvertes des collèges autres que le collège Stendhal ?

La directrice répond qu'elle a effectivement reçu un courrier du collège Victor Hugo . Elle fera parvenir un mail aux familles des élèves de CM2 pour les informer des dates des portes ouvertes du Collège Victor Hugo ( collège où les élèves peuvent demander leur affectation dans le cadre d'une inscription en CHAM ( classe à horaire aménagé dominante musique voix)).

Prise de parole de Camille Duret représentante de l'Association des parents d'élèves :

Une réunion de présentation de l'association s'est tenue en octobre et environ 15 personnes étaient présentes.

#### Projets:

- Marché de noël le 8 décembre : chorale du cycle 2, danse du cycle 3, vente de sapins, de miel et de décorations de noël .
- Kermesse de fin d'année

Date du prochain conseil d'école : mardi 26 mars 2023 à 18h

La séance est levée à 19h50

Directrice de l'école : Mme FOURGEUX

Secrétaire de séance : Mme NORMAND